

Démarche : Recherche d'une décision d'agrément pour l'immobilier d'entreprise
(art. L.510-1 du code de l'urbanisme) / oct2020

Organisme : Mission immobilier d'entreprise

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Les décisions d'agrément ainsi que les dossiers de demande d'agrément sont conservés pendant une durée de 10 ans.
Passés ce délai, les documents sont détruits.

Les copies des dossiers de demande d'agrément ne sont communicables qu'en cas de litige et sont à demander
directement auprès du bureau des archives :
bad.sg.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Informations concernant le demandeur

Nom de la structure demandeuse

Prénom et Nom du contact

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Téléphone

Adresse mail

Localisation du bien immobilier

Recherche d'une décision d'agrément pour l'immobilier d'entreprise (art. L.510-1 du code de l'urbanisme)

Commune de localisation de l'immeuble

Code Postal

Adresse de l'immeuble

n° et dénomination de la voie, et/ou n° de lot et dénomination de la ZAC

Destination

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ bureaux

☐ entrepôts

☐ équipements

☐ locaux d'activités technique

☐ locaux d'activités industrielles

☐ locaux d'activités scientifiques

☐ locaux d'enseignement

Références de la décision d'agrément

Numéro de l'arrêté

Date de l'arrêté

Nom du bénéficiaire

Surface de plancher totale agréée en m2

Observations/demandes complémentaires

Observations/demandes complémentaires